



Besoin d aide car complètement perdu

Par Marinette89

Bonsoir je vous explique la situation la mère de mon conjoint avec qui tous se passé très bien nous a donner de l argent au moment où notre compte en banque étais dans la rouge elle ne voulais pas entendre parler de remboursement rien a été signé ni de son côté ni du notre. Depuis 1 an notre relation c'est beaucoup compliquer suite à ces soucis d alcool qui sont revenue la s?ur de mon conjoint ainsi que son père on du porte plainte contre elle pour appel dédaigneux harcèlement. Nous même avons dû faire une main courante contre elle car elle a appeler le patron de mon conjoint et insulte. A ce jours nous avons reçus un SMS d un huissier qui nous demande la somme de 1000 euros et nous n arrivons pas à comprendre pourquoi sachant que cette argent était un don et non un prêt qu'elle recours nous avons pour sortir de cette impasse

Par ESP

Bonjour

"Rien a été signé ni de son côté ni du notre.

"Nous avons reçus un SMS d un huissier"

En dessous de 1500?, il n'est pas obligatoire d'être en possession d'une reconnaissance de dette.

"sachant que cet argent était un don et non un prêt"

Un juge exigerait de la prêteuse qu'elle apporte la preuve du prêt.

De votre coté, vous devrez prouver ce que vous dites.

Ce don a-t-il été déclaré ?

Par Marinette89

Bonjour merci de votre réponse et de votre temps non nous avons rien déclarés de notre cotés non plus la seul chose en ma possession c'est un enregistrement vocal d une conversation qu'elle nous dit que cette argent elle nous ne le réclamera jamais que c'était pour aider son fils mais je n ai rien d autre

Par ESP

Rien à ajouter donc, revenez nous voir selon le développement de l'affaire.

Par osram

Bonjour,

Un sms d'huissier n'a aucune valeur juridique.

il agit comme une agence de recouvrement amiable.

Pour qu'un huissier puisse agir dans le cadre légal de sa profession (saisie) il faut que le créancier obtienne une décision de justice.

Sans aucun document reconnaissant cette dette, aucun juge n'acceptera de juger.

Ignorez toutes menaces et ne répondez pas

Par Marinette89

Bonsoir merci de votre réponse l'huissier de justice nous demande de lui envoyer par mail la conversation téléphonique que j'ai pu avoir avec ma belle-mère qui reconnais nous avoir donné cet argent et qu'en aucun cas elle ne le réclame ré que dois-je faire pensez-vous que je dois envoyer cette conversation à l'huissier ? ou tant que je n'ai pas de courrier je ne fais rien dans la semaine nous avons eu la secrétaire de l'huissier qui nous a indiqué avoir envoyé un courrier mais pas à la bonne adresse.

Par Indigo26

Bonjour Marinette,

Je rejoins le sentiment de Osram.

"l'huissier de justice nous demande de lui envoyer par mail la conversation téléphonique que j'ai pu avoir avec ma belle-mère qui reconnais nous avoir donné cet argent et qu'en aucun cas elle ne le réclame ré que dois-je faire pensez-vous que je dois envoyer cette conversation à l'huissier ?"

Dans quel but ?

."... dans la semaine nous avons eu la secrétaire de l'huissier qui nous a indiqué avoir envoyé un courrier mais pas à la bonne adresse".

Attendez donc et revenez poster sur le forum.

Cdlt,

Par osram

Vous ne faites rien qui puisse vous nuire. NE BOUGEZ PLUS, I G N O R E Z.

Par Indigo26

Bonjour Osram,

"Vous ne faites rien qui puisse vous nuire. NE BOUGEZ PLUS, I G N O R E Z".

Pas mieux.

Cdlt,

Par osram

Bonjour Indigo,

C'est la règle de base.

Par Marinette89

Bonsoir merci a tous je vous tiens au courant dès que j'ai plus de nouvelles merci de vos conseils précieux bonne soirée à vous tous

Par jeanlouis29

je vous conseille de faire appel à un autre huissier de justice personnellement je n'ai pas eu de problème avec mon huissier bordeaux

Par osram

???????

Par osram

TANIA, vous devenez pénible avec vos suggestions...vous êtes l'épouse ou la maîtresse d'un de ces huissiers ? arrêtez ce genre de messages inutiles et idiots.